FACTURE n° 18353

Date : 10/06/2025
Code Client : DIV43434688715
Tel. 02 72 16 60 47/06 40 09 70 16
Fax.

AGILÉCO
VOTRE EXPERT EN TRAVAUX

58 Avenue des 3 Provinces
49300 CHOLET
Siret: 498 846 914 00071
Tél : 02 41 63 08 67
Mail: svivion@agil-eco.fr

Madame CHANTAL LEGEAY
31 RUE DE LA COUDRAIE

72100 LE MANS

Date de visite préalable: 15/05/2025
Selon Devis N°12301 du 15/05/2025
Selon Commande N°12141 du 15/05/2025
Selon PV Réception de travaux N° du
Votre contact : Mr LEOTY Frédéric 06 23 69 94 29
Réf : HYDROFUGE + RAVALEMENT

Facture n° 18353 du 10/06/2025

	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.	TVA
	RAVALEMENT I3 FINITION TALOCHE *. Ravalement de façade type I3, finition taloché comprenant:* *. Le nettoyage haute pression du support,* *. L'application d'un traitement anti-champignons et micro-organismes: FONGIMOUSSE PLUS,* *. L'application d'une sous-couche opacifiante ZOLPAPRIM GRANITE,* *. L'application d'une couche intermédiaire JOLTEC INTER,* *. L'application d'une couche de finition: JOLTEC TALOCHE GROS GRAIN,*	**9 m²**	**96,00**	**864,00**	**10**
	POSE DU RAVALEMENT DE FACADE I3 AU M² *Sous réserve de faisabilité du chantier. Vérification du système de ventilation naturelle ou mécanique, des gouttières existante et de la mise aux normes électrique. Temps de pose; plusieurs jours. Gestion, évacuation et traitements des déchets de chantier, comprenant la main doeuvre liée à la dépose et au tri, benne tout venant, le transport des déchets de chantier collectés par le prestataire de collecte de déchets.*	**9 m²**	**40,40**	**363,60**	**10**
	HYDROFUGE INCOLORE POUR FACADE *. Traitement hydrofuge de la façade comprenant;* *. Nettoyage de la façade* *. Application d'un fongicide.*	**36 M²**	**42,18**	**1 518,48**	**10**
	POSE DE L'HYDROFUGE INCOLORE *Sous réserve de faisabilité du chantier. Vérification du système de ventilation naturelle ou mécanique, des gouttières existante et de la mise aux normes électrique. Temps de pose; plus ou moins une demi -journée. Gestion, évacuation et traitements des d*	**36 M²**	**16,20**	**583,20**	**10**

PAYÉ

Réglement : par FINANCEMENT
Echéance : 10/06/2025
Total TVA 1 (20) = 0,00 €
Total TVA 2 (10) = 332,93 €
Total TVA 3 (5,5) = 0,00 €

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 1,5 fois le taux légal sera exigible (loi du 31/12/07).

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE :
IBAN : FR76 1380 7008 0431 0214 2694 575
BIC : CCBPFRPPNAN

Total HT :	3 329,28 €
Total TVA :	332,93 €
Total TTC :	**3 662,21 €**
Règlement reçu :	**0,00 €**
Montant net à payer:	**3 662,21 €**

AGILÉCO
VOTRE EXPERT EN TRAVAUX
58 Avenue des 3 Provinces
49 300 Cholet
Tél. : 02 41 63 08 67

Madame CHANTAL LEGEAY
31 RUE DE LA COUDRAIE 72100 LE MANS
02 72 16 60 47 06 40 09 70 16

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

concernant les travaux exécutés par l'entreprise citée ci-dessus en date du 01/06/25.
relatifs à la commande N°12141 du 15/05/2025 : HYDROFUGE + RAVALEMENT.

Equipe : William/Anthony

Le client déclare que :

☒ la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 01/06/25.

☐ la réception est prononcée avec réserves mentionnées dans l'état des réserves figurant au verso avec effet à la date du .....

Les garanties découlant des articles 1792, et 2270 du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent procès-verbal.

La signature du procès-verbal et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à Le Mans le 1 Juin 2025 en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de l'entreprise :

Signature du client : Legeay

☒ DEVIS RECU

☐ CADRE DE CONTRIBUTION ENGIE RECU

☐ FACTURE PRO FORMA RECUE

Reçu chèque(s) N° .....

D'un montant de .....

AGILÉCO
VOTRE EXPERT EN TRAVAUX

58 Avenue des 3 Provinces
49300 CHOLET
Siret: 498 846 914 00071

Tél : 02 41 63 08 67
Mail: svivion@agil-eco.fr

Commande n° 12141

Date : 15/05/2025

Code Client : DIV43434688715
Tel. 02 72 16 60 47/06 40 09 70 16
Fax.

Madame CHANTAL LEGEAY
31 RUE DE LA COUDRAIE

72100 LE MANS

Date de visite préalable : 15/05/2025
Votre contact : Mr LECTY Frédéric 06 23 69 94 29
Délai : 6 mois à compter du caractère de commande
Livraison : Madame CHANTAL LEGEAY - 31 RUE DE LA COUDRAIE - - 72100 LE MANS
Réf : HYDROFUGE + RAVALEMENT

Commande n° 12141 du 15/05/2025

	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.	TVA
	RAVALEMENT I3 FINITION TALOCHE *. Ravalement de façade type I3, finition taloché comprenant:* *. Le nettoyage haute pression du support,* *. L'application d'un traitement anti-champignons et micro-organismes: FONGIMOUSSE PLUS,* *. L'application d'une sous-couche opacifiante ZOLPAPRIM GRANITE,* *. L'application d'une couche intermédiaire JOLTEC INTER,* *. L'application d'une couche de finition: JOLTEC TALOCHE GROS GRAIN,*	**9 m²**	**96,00**	**864,00**	**10**
	POSE DU RAVALEMENT DE FACADE I3 AU M² *Sous réserve de faisabilité du chantier. Vérification du système de ventilation naturelle ou mécanique, des gouttières existante et de la mise aux normes électrique. Temps de pose; plusieurs jours. Gestion, évacuation et traitements des déchets de chantier, comprenant la main doeuvre liée à la dépose et au tri, benne tout venant, le transport des déchets de chantier collectés par le prestataire de collecte de déchets.*	**9 m²**	**40,40**	**363,60**	**10**
	HYDROFUGE INCOLORE POUR FACADE *. Traitement hydrofuge de la façade comprenant;* *. Nettoyage de la façade* *. Application d'un fongicide.*	**36 M²**	**42,18**	**1 518,48**	**10**

	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.	TVA
	POSE DE L'HYDROFUGE INCOLORE *Sous réserve de faisabilité du chantier. Vérification du système de ventilation naturelle ou mécanique, des gouttières existante et de la mise aux normes électrique. Temps de pose; plus ou moins une demi-journée. Gestion, évacuation et traitements des d*	**36 M²**	**16,20**	**583,20**	**10**

Comptant :	Acompte :	Solde fin de travaux :	Organisme:	Montant :	TEG :
€	€	€	MEIA - ARKEA F&S	3662,21 €	7,34 %
☒ Je reconnais que la présente vente relative à des équipements et travaux en vue de la réalisation d'économie d'énergie, ne résulte pas d'un démarchage téléphonique.			Tx nominal : 7,13 %	Durée : 41 MOIS	Mensualité : 122.50 €/MOIS

Réglement :
Total TVA 1 (20) = 0,00 € Total TVA 2 (10) = 332,93 €
Total TVA 3 (5,5) = 0,00 €

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable situé au dos du bon de commande. (Art 121-1 du code de la consommation)

Total HT :	3 329,28 €
Total TVA :	332,93 €
Total TTC :	**3 662,21 €**

ACOMPTE A NOUS REGLER 0,00 €

Bon pour accord Fait à : le Mans le : 15/05/2025

Bon pour accord

Signature client :

Legeay Manral

Heure: 13h00

Signature technicien :

AGILÉCO
VOTRE EXPERT EN TRAVAUX

58 Avenue des 3 Provinces
49300 CHOLET
Siret: 498 846 914 00071

Tél : 02 41 63 08 67
Mail: svivion@agil-eco.fr

DEVIS n° 12301

Date : 15/05/2025

Code Client : DIV43434688715
Tel. 02 72 16 60 47/06 40 09 70 16
Fax.

Madame CHANTAL LEGEAY
31 RUE DE LA COUDRAIE

72100 LE MANS

Date de visite préalable : 15/05/2025
Votre contact : Mr LEOTY Frédéric 06 23 69 94 29
Délai : 6 mois à compter du caractère de commande
Livraison : Madame CHANTAL LEGEAY - 31 RUE DE LA COUDRAIE - - 72100 LE MANS
Réf : HYDROFUGE + RAVALEMENT

DEVIS n° 12301 du 15/05/2025

	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.	TVA
	RAVALEMENT I3 FINITION TALOCHE *. Ravalement de façade type I3, finition taloché comprenant:* *. Le nettoyage haute pression du support,* *. L'application d'un traitement anti-champignons et micro-organismes: FONGIMOUSSE PLUS,* *. L'application d'une sous-couche opacifiante ZOLPAPRIM GRANITE,* *. L'application d'une couche intermédiaire JOLTEC INTER,* *. L'application d'une couche de finition: JOLTEC TALOCHE GROS GRAIN,*	**9 m²**	**96,00**	**864,00**	**10**
	POSE DU RAVALEMENT DE FACADE I3 AU M² *Sous réserve de faisabilité du chantier. Vérification du système de ventilation naturelle ou mécanique, des gouttières existante et de la mise aux normes électrique. Temps de pose; plusieurs jours. Gestion, évacuation et traitements des déchets de chantier, comprenant la main doeuvre liée à la dépose et au tri, benne tout venant, le transport des déchets de chantier collectés par le prestataire de collecte de déchets.*	**9 m²**	**40,40**	**363,60**	**10**
	HYDROFUGE INCOLORE POUR FACADE *. Traitement hydrofuge de la façade comprenant;* *. Nettoyage de la façade* *. Application d'un fongicide.*	**36 M²**	**42,18**	**1 518,48**	**10**

	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.	TVA
	POSE DE L'HYDROFUGE INCOLORE *Sous réserve de faisabilité du chantier. Vérification du système de ventilation naturelle ou mécanique, des gouttières existante et de la mise aux normes électrique. Temps de pose; plus ou moins une demi-journée. Gestion, évacuation et traitements des d*	**36 M²**	**16,20**	**583,20**	**10**

Comptant :	Acompte :	Solde fin de travaux :	Organisme:	Montant :	TEG :
€	€	€	MEIA - ARKEA F&S	3662,21 €	7,34 %

[X] Je reconnais que la présente vente relative à des équipements et travaux en vue de la réalisation d'économie d'énergie, ne résulte pas d'un démarchage téléphonique.	Tx nominal : 7,13 %	Durée : 41 MOIS	Mensualité : 122.50 €/MOIS

Réglement :
Total TVA 1 (20) = 0,00 € Total TVA 2 (10) = 332,93 €
Total TVA 3 (5,5) = 0,00 €

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable situé au dos du bon de commande. (Art 121-1 du code de la consommation)

Total HT :	3 329,28 €
Total TVA :	332,93 €
Total TTC :	**3 662,21 €**

ACOMPTE A NOUS REGLER 0,00 €

Bon pour accord Fait à : le Mans le : 15/05/2025

Bon Pour accord

Signature client : Heure: 11h00

Signature technicien :

FACTURE n° 18354

Date : 10/06/2025
Code Client : DIV43434688715
Tel. 02 72 16 60 47/06 40 09 70 16
Fax.

58 Avenue des 3 Provinces
49300 CHOLET
Siret: 498 846 914 00071
Tél : 02 41 63 08 67
Mail: svivion@agil-eco.fr

Madame CHANTAL LEGEAY
31 RUE DE LA COUDRAIE

72100 LE MANS

Date de visite préalable:19/05/2025
Selon Devis N°12330 du 19/05/2025
Selon Commande N°12159 du 19/05/2025
Selon PV Réception de travaux N° du
Votre contact : Mr LEOTY Frédéric 06 23 69 94 29
Réf : RAVALEMENT

Facture n° 18354 du 10/06/2025

	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.	TVA
	MURET FACADE AVANT : RAVALEMENT I3 FINITION TALOCHE *. Ravalement de façade type I3, finition taloché comprenant:* *. Le nettoyage haute pression du support,* *. L'application d'un traitement anti-champignons et micro-organismes: FONGIMOUSSE PLUS,* *. L'application d'une sous-couche opacifiante ZOLPAPRIM GRANITE,* *. L'application d'une couche intermédiaire JOLTEC INTER,* *. L'application d'une couche de finition: JOLTEC TALOCHE GROS GRAIN,*	**4,5 m²**	**96,00**	**432,00**	**10**
	MURET FACADE AVANT : POSE DU RAVALEMENT DE FACADE I3 AU M² *Sous réserve de faisabilité du chantier. Vérification du système de ventilation naturelle ou mécanique, des gouttières existante et de la mise aux normes électrique. Temps de pose; plusieurs jours. Gestion, évacuation et traitements des déchets de chantier, comprenant la main doeuvre liée à la dépose et au tri, benne tout venant, le transport des déchets de chantier collectés par le prestataire de collecte de déchets.*	**4,5 m²**	**40,40**	**181,80**	**10**
	MURET EXTERIEUR : Revêtement de Peinture Epais acrylique siloxane, taloché grains de pierre, comprenant: *. Revêtement de peinture Epais acrylique siloxane, taloché grains de pierre, Famille II* *. Classe 2b.* *. Nettoyage du support* *. 1ere couche avec l'enduit ARMATERM COLLE POUDRE* *. Maroufflage de l'armature RA2.* *. 2ieme couche avec l'enduit ARMATERM COLLE POUDRE* *. 1 couche d'ARMAFOND teinté dans le ton de la finition à environ 7 m²/L (200 gr/m²) et 1 couche de finition SILEXTRA TALOCHE FX à environ 2,4 kg/m² ou ARMATERM 2,2 Fx à environ 2,3 kg/m².* *Nettoyage du chantier.*	**6 M²**	**132,00**	**792,00**	**10**

AGILÉCO
VOTRE EXPERT EN TRAVAUX

58 Avenue des 3 Provinces
49300 CHOLET
Siret: 498 846 914 00071

Tél : 02 41 63 08 67
Mail: svivion@agil-eco.fr

DEVIS n° 12330

Date : 19/05/2025
Code Client : DIV43434688715
Tel. 02 72 16 60 47/06 40 09 70 16
Fax.

Madame CHANTAL LEGEAY
31 RUE DE LA COUDRAIE

72100 LE MANS

Date de visite préalable : 19/05/2025
Votre contact : Mr LEOTY Frédéric 06 23 69 94 29
Délai : 6 mois à compter du caractère de commande
Livraison : Madame CHANTAL LEGEAY - 31 RUE DE LA COUDRAIE - - 72100 LE MANS
Réf : RAVALEMENT

DEVIS n° 12330 du 19/05/2025

	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.	TVA
	MURET FACADE AVANT : RAVALEMENT I3 FINITION TALOCHE *. Ravalement de façade type I3, finition taloché comprenant:* *. Le nettoyage haute pression du support,* *. L'application d'un traitement anti-champignons et micro-organismes: FONGIMOUSSE PLUS,* *. L'application d'une sous-couche opacifiante ZOLPAPRIM GRANITE,* *. L'application d'une couche intermédiaire JOLTEC INTER,* *. L'application d'une couche de finition: JOLTEC TALOCHE GROS GRAIN,*	**4,5 m²**	**96,00**	**432,00**	**10**
	MURET FACADE AVANT : POSE DU RAVALEMENT DE FACADE I3 AU M² *Sous réserve de faisabilité du chantier. Vérification du système de ventilation naturelle ou mécanique, des gouttières existante et de la mise aux normes électrique. Temps de pose; plusieurs jours. Gestion, évacuation et traitements des déchets de chantier, comprenant la main doeuvre liée à la dépose et au tri, benne tout venant, le transport des déchets de chantier collectés par le prestataire de collecte de déchets.*	**4,5 m²**	**40,40**	**181,80**	**10**
	MURET EXTERIEUR : Revêtement de Peinture Epais acrylique siloxane, taloché grains de pierre, comprenant: *. Revêtement de peinture Epais acrylique siloxane, taloché grains de pierre, Famille II* *. Classe 2b.* *. Nettoyage du support* *. 1ere couche avec l'enduit ARMATERM COLLE POUDRE* *. Marouffiage de l'armature RA2.* *. 2ieme couche avec l'enduit ARMATERM COLLE POUDRE* *. 1 couche d'ARMAFOND teinté dans le ton de la finition à environ 7 m²/L (200 gr/m²) et 1 couche de finition SILEXTRA TALOCHE FX à environ 2,4 kg/m² ou ARMATERM 2,2 Fx à environ 2,3 kg/m².* *Nettoyage du chantier.*	**6 M²**	**132,00**	**792,00**	**10**

	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.	TVA
	MURET EXTERIEUR : Pose du Revêtement de Peinture Epais. *Sous réserve de faisabilité du chantier. Vérification du système de ventilation naturelle ou mécanique, des gouttières existante et de la mise aux normes électrique. Temps de pose; En fonction de la surface a traiter. Gestion, évacuation et traitements des déchets de chantier, comprenant la main doeuvre liée à la dépose et au tri, benne tout venant, le transport des déchets de chantier collectés par le prestataire de collecte de déchets.*	**6 M²**	**40,40**	**242,40**	**10**

Réglement : 30% acompte, solde fin de travaux, chèque aux poseurs
Total TVA 1 (20) = 0,00 € Total TVA 2 (10) = 164,82 €
Total TVA 3 (5,5) = 0,00 €
Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire situé dans les Conditions Générale de vente. (Art 121-1 du code de la consommation)

☒ Je reconnais que la présente vente relative à des équipements et travaux en vue de la réalisation d'économie d'énergie, ne résulte pas d'un démarchage téléphonique.

ACOMPTE A NOUS REGLER
543,91 €

Total HT :	1 648,20 €
Total TVA :	164,82 €
Total TTC :	**1 813,02 €**

Bon pour accord Fait à : le Mans le : 19/05/2025

Bon Pour accord

Signature client : Legeay Chantal

Heure: 10h20

Signature technicien :

Commande n° 12159

Date : 19/05/2025
Code Client : DIV43434688715
Tel. 02 72 16 60 47/06 40 09 70 16
Fax.

AGILÉCO
VOTRE EXPERT EN TRAVAUX

58 Avenue des 3 Provinces
49300 CHOLET
Siret: 498 846 914 00071
Tél : 02 41 63 08 67
Mail: svivion@agil-eco.fr

Madame CHANTAL LEGEAY
31 RUE DE LA COUDRAIE

72100 LE MANS

Date de visite préalable : 19/05/2025
Votre contact : Mr LEOTY Frédéric 06 23 69 94 29
Délai : 6 mois à compter du caractère de commande
Livraison : Madame CHANTAL LEGEAY - 31 RUE DE LA COUDRAIE - - 72100 LE MANS
Réf : RAVALEMENT

Commande n° 12159 du 19/05/2025

	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.	TVA
	MURET FACADE AVANT : RAVALEMENT I3 FINITION TALOCHE *. Ravalement de façade type I3, finition taloché comprenant:* *. Le nettoyage haute pression du support,* *. L'application d'un traitement anti-champignons et micro-organismes: FONGIMOUSSE PLUS,* *. L'application d'une sous-couche opacifiante ZOLPAPRIM GRANITE,* *. L'application d'une couche intermédiaire JOLTEC INTER,* *. L'application d'une couche de finition: JOLTEC TALOCHE GROS GRAIN,*	**4,5 m²**	**96,00**	**432,00**	**10**
	MURET FACADE AVANT : POSE DU RAVALEMENT DE FACADE I3 AU M² *Sous réserve de faisabilité du chantier. Vérification du système de ventilation naturelle ou mécanique, des gouttières existante et de la mise aux normes électrique. Temps de pose; plusieurs jours. Gestion, évacuation et traitements des déchets de chantier, comprenant la main doeuvre liée à la dépose et au tri, benne tout venant, le transport des déchets de chantier collectés par le prestataire de collecte de déchets.*	**4,5 m²**	**40,40**	**181,80**	**10**
	MURET EXTERIEUR : Revêtement de Peinture Epais acrylique siloxane, taloché grains de pierre, comprenant: *. Revêtement de peinture Epais acrylique siloxane, taloché grains de pierre, Famille II* *. Classe 2b.* *. Nettoyage du support* *. 1ere couche avec l'enduit ARMATERM COLLE POUDRE* *. Maroufflage de l'armature RA2.* *. 2ieme couche avec l'enduit ARMATERM COLLE POUDRE* *. 1 couche d'ARMAFOND teinté dans le ton de la finition à environ 7 m²/L (200 gr/m²) et 1 couche de finition SILEXTRA TALOCHE FX à environ 2,4 kg/m² ou ARMATERM 2,2 Fx à environ 2,3 kg/m².* *Nettoyage du chantier.*	**6 M²**	**132,00**	**792,00**	**10**

Livraison : Madame CHANTAL LEGEAY - 31 RUE DE LA COUDRAIE - - 72100 LE MANS
Réf : RAVALEMENT

Commande n° 12159 du 19/05/2025

Désignation	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.	TVA
MURET EXTERIEUR : Pose du Revêtement de Peinture Epais. *Sous réserve de faisabilité du chantier. Vérification du système de ventilation naturelle ou mécanique, des gouttières existante et de la mise aux normes électrique. Temps de pose; En fonction de la surface a traiter. Gestion, évacuation et traitements des déchets de chantier, comprenant la main doeuvre liée à la dépose et au tri, benne tout venant, le transport des déchets de chantier collectés par le prestataire de collecte de déchets.*	6 M²	40,40	242,40	10

Réglement : 30% acompte, solde fin de travaux, chèque aux poseurs
Total TVA 1 (20) = 0,00 € Total TVA 2 (10) = 164,82 €
Total TVA 3 (5,5) = 0,00 €
Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix. Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire situé dans les Conditions Générale de vente. (Art 121-1 du code de la consommation)

☒ Je reconnais que la présente vente relative à des équipements et travaux en vue de la réalisation d'économie d'énergie, ne résulte pas d'un démarchage téléphonique.

ACOMPTE A NOUS REGLER
543,91 €

Total HT :	1 648,20 €
Total TVA :	164,82 €
Total TTC :	**1 813,02 €**

Bon pour accord Fait à le Mans le : 19/05/2025

Signature client :
Bon pour accord
Legeay Chantal

Heure: 11h30

Signature technicien :

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE :

IBAN : FR76 1380 7008 0431 0214 2694 575 BIC : CCBPFRPPNAN

SOCIETE AGILECO – SARL -58 AV DES TROIS PROVINCES 49300 CHOLET -RCS ANGERS 498846914

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET/OU DE PRESTATIONS DE SERVICE

GENERALITES

I.- Préalablement à la conclusion d'un contrat de vente ou de fourniture de services avec notre Société, le client reconnait avoir reçu de notre part, de manière lisible et compréhensible et sur support papier ou électronique, les informations précontractuelles prévues par l'article L.221-5 du Code de la consommation et notamment :

1) Les informations prévues aux articles L. 111-1 et L. 111-2 du Code de la Consommation, et notamment :
1° Les caractéristiques essentielles du bien ou du service, compte tenu du support de communication utilisé et du bien ou service concerné ;
2° Le prix du bien ou du service, en application des articles L. 112-1 à L. 112-4 ;
3° En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le professionnel s'engage à livrer le bien ou à exécuter le service ;
4° Les informations relatives à l'identité de l'entreprise, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques et à ses activités ;
5° S'il y a lieu, les informations relatives aux garanties légales, aux fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité, à l'existence de toute restriction d'installation de logiciel, à l'existence et aux modalités de mise en œuvre des garanties et aux autres conditions contractuelles ;
6° La possibilité de recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues au titre Ier du livre VI.
7°) Les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat ainsi que les modalités prévues par le professionnel pour le traitement des réclamations ;
8°) S'il y a lieu, l'existence et les modalités d'exercice de la garantie légale de conformité mentionnée aux articles L. 211-4 à L. 211-13 du présent code et de celle des défauts de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du code civil ainsi que, le cas échéant, de la garantie commerciale et du service après-vente au sens respectivement des articles L. 211-15 et L. 211-19 du présent code ;
9) S'il y a lieu, la durée du contrat ou, s'il s'agit d'un contrat à durée indéterminée ou à tacite reconduction, les conditions de sa résiliation ;
10°) S'il y a lieu, toute interopérabilité pertinente du contenu numérique avec certains matériels ou logiciels dont le professionnel a ou devrait raisonnablement avoir connaissance ainsi que les fonctionnalités du contenu numérique, y compris les mesures de protection technique applicables.

Il est rappelé que les mêmes informations doivent être mentionnées au contrat sous peine de nullité. Le client reconnaît que s'il poursuit l'exécution du contrat, il renonce à se prévaloir d'une quelconque nullité de ce chef, et ce, en application des dispositions de l'article 1182 du code civil.

II – Notre Société se réserve la possibilité, suivant sa charge de travail, de faire sous-traiter ses commandes auprès d'artisans sélectionnés et agréés par notre Société, ce que le client accepte expressément.

ARTICLE 1. APPLICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES - OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Le contrat conclu entre le client et notre Société se compose nécessairement des conditions particulières (le bon de commande) et des présentes Conditions générales (ci-après dénommées CG).

Les présentes conditions générales sont systématiquement adressées et remises à chaque client pour lui permettre de passer commande en toutes connaissances de cause. En conséquence, tout contrat conclu entre le client et notre Société implique l'adhésion pleine, entière et sans réserve du client à des conditions générales à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, documents internes de fabrication ou d'études émis par notre Société et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de notre Société, prévaloir sur les conditions générales. Toute condition contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à notre Société, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que notre Société ne se prévale pas à un moment donné d'un quelconque article des conditions générales ne saurait s'interpréter comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales.

En revanche, les conditions particulières (le bon de commande) sur lesquelles le client et notre Société ont donné leur accord prévalent sur les conditions générales. Toutes contradictions et/ou incohérences entre les clauses des conditions particulières et les clauses des conditions générales s'interprètent au bénéfice des conditions particulières.

ARTICLE 2. BONS DE COMMANDE ET PLANS

Notre Société établit un bon de commande (Conditions particulières) écrit répondant au besoin formulé par le client. Compte tenu de la technicité de la prestation fournie par notre Société, ce devis est établi sous réserve de faisabilité technique de la prestation projetée et mentionne la date du devis, le nom et l'adresse de la société, le nom du client, la date de démarrage des travaux ou de la prestation, le décompte détaillé de chaque prestation, en quantité et en prix unitaire, la somme globale à payer HT et TTC.

Les bons de commande, dessins et prises de côtes, calculs, plans, maquettes et descriptifs, restent la propriété exclusive de notre société. Leur communication à d'autres entreprises ou tiers est interdite et passible de poursuites. Ils doivent être rendus s'ils ne sont pas suivis d'une commande.

ARTICLE 3. CONCLUSION DU CONTRAT

Le contrat est définitivement formé dès l'acceptation par le Client de la commande effectuée. Toutefois, toute commande du client est effectuée sous réserve de faisabilité technique et après vérification d'un technicien sur place. Notre société se réserve le droit d'annuler toute commande qui se révèlerait techniquement irréalisable. Dans le cas où les dimensions spécifiées lors de la commande venaient à être modifiées suite au passage du métreur, le prix pourra être révisé et un avenant devra être signé. Il est précisé néanmoins que la Société se réserve le droit de ne pas modifier le bon de commande signé par le client après la prise de côtes dès lors que les dimensions relevées restent dans les tolérances de +/- 500 millimètres par rapport aux cotes figurant sur le bon de commande et dès lors que le prix de la commande ne varie pas du fait des variations de dimensions, ce qui le client accepte expressément. En l'absence de solution ou à défaut d'accord du client pour cette évolution, notre Société sera déliée de tout engagement et de toutes obligations à l'égard du client. En ce cas l'acompte versé par le client sera restitué dans les meilleurs délais.

Le client est quant à lui définitivement engagé après acceptation du devis et, s'il est applicable, après expiration du délai de rétractation visé ci-après.
Le contrat est accompagné du formulaire type de rétractation mentionné au 2° du I de l'article L. 221-5 du Code de la Consommation.

ARTICLE 4. PRIX – VALIDITÉ

Les produits sont fournis sur la base des tarifs en vigueur au jour de la commande, sauf conventions particulières, qui devront alors faire l'objet d'une mention spécifique sur le devis ou le bon de commande. Les prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre et toute variation ultérieure de ces taux sera répercutée sur les prix. Notre société n'agit qu'en qualité d'entreprise de pose des produits commandés ; elle n'a en aucun cas un rôle de maître d'œuvre. Elle ne saurait donc voir sa responsabilité engagée sous quelque forme que ce soit à raison de tous travaux annexes. Si notre Société était amenée à proposer au maître d'ouvrage à sa demande, des entreprises d'autres corps d'état susceptibles de réaliser des travaux annexes, ce ne pourrait l'être qu'à titre indicatif et notre Société n'assumerait ni la fonction d'entrepreneur principal, ni la fonction de maître d'œuvre, et n'assurera pas la surveillance ni la qualité du travail effectué par ces autres entrepreneurs.

ARTICLE 5. DÉLAIS – LIVRAISON

Le délai de livraison envisagé est mentionné sur le bon de commande et ne commence à courir qu'à compter du versement par le client de l'acompte initial de 30% visé à l'article 6 des présentes. Ce délai est susceptible d'être modifié en fonction des événements suivants :
- Date de versement de l'acompte initial
- Acceptation du financement par l'établissement de crédit si le client a recours à un prêt.

Les jours fériés ainsi que les périodes de congé de notre société ou des unités de fabrication ne sont pas pris en compte pour la détermination de la date de livraison. La date de livraison, bien que déterminée le plus soigneusement possible, ne saurait être opposable à notre société en cas d'inexécution par le client de l'une de ses obligations ou en cas de force majeure. Au cas où la livraison ne pourrait avoir lieu du fait du client et quelle qu'en soit la cause, notre Société pourra exiger le remboursement par le client des frais de déplacement occasionnés ainsi que des frais de gardiennage (1 % du prix de la commande par semaine de gardiennage) au-delà de deux semaines après la date initialement prévue. Toute modification du contrat faisant l'objet d'un avenant au sens de l'article 1 pourra proroger le délai de livraison. En outre, si le client demande le report de la date de début des travaux ou de la livraison, notre Société pourra exiger le paiement du prix de la commande. Notre société se trouve dégagée de tout engagement relatif aux délais de livraison dans le cas :
-où les conditions de paiement n'ont pas été observées par le client,
-de modifications apportées à la commande ou au programme des travaux,
-de retard des autres corps d'état,
-de force majeure ou d'événement tels que : guerre, grève de notre entreprise ou l'un de nos fournisseurs, épidémie, arrêt de transports, incendie, inondation etc.

ARTICLE 6. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures émises par notre société sont payables conformément aux stipulations particulières prévues sur le bon de commande. L'acquéreur règlera le montant du prix suivant les modalités suivantes :
. 30 % à titre d'acompte lors de la formation du contrat définitif et après l'expiration du délai de rétractation légal.
. 70 % à la réception des travaux (à remettre aux poseurs)
En cas de retard de paiement de l'acompte, notre société se réserve la faculté de suspendre ou d'annuler les ordres en cours sans préjudice de tous autres recours. Tout retard dans l'exécution du paiement final entraînera de plein droit et après mise en demeure par courrier recommandé, l'application d'intérêts au taux légal en vigueur. En raison de l'importance du montant des chantiers, il est interdit de payer en espèces au commercial pour quelque motif que ce soit. Les règlements par chèque devront être établis à l'ordre de notre société.

ARTICLE 7. RENONCIATION DE L'ACHETEUR

Le client dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Ce droit de rétractation est exclu pour : les contrats de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord de l'acheteur avant la fin du délai de rétractation, les contrats de biens confectionnés à la demande de l'acheteur ou nettement personnalisés, les travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence ;

Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour :
1° De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services et ceux mentionnés à l'article L. 221-4 ;
2° Pour les contrats de vente de biens, le délai court à compter de la livraison du bien. Il est toutefois rappelé que la présente commande étant conclue hors établissement, et en application de l'alinéa 2 de l'article L.221-18 du code de la consommation, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat, ce qu'il reconnaît expressément.

Le client exerce son droit de rétractation en informant le professionnel de sa décision de se rétracter par l'envoi, avant l'expiration du délai prévu à l'article L. 221-18, du formulaire de rétractation mentionné au 2° de l'article L. 221-5 ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter. Il peut également informer notre Société de sa décision de rétractation en adressant, avant l'expiration du délai susvisé le formulaire de rétractation.

Si le client souhaite que l'exécution d'une prestation de services commence avant la fin du délai de rétractation susvisé, il doit l'indiquer à notre société de manière expresse par écrit et sur papier ou sur support durable.

Le client qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse à

CL

AGILÉCO
VOTRE EXPERT EN TRAVAUX
58 Avenue des 3 Provinces
49 300 Cholet
Tél. : 02 41 63 08 67

Madame CHANTAL LEGEAY

31 RUE DE LA COUDRAIE 72100 LE MANS

02 72 16 60 47 06 40 09 70 16

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

concernant les travaux exécutés par l'entreprise citée ci-dessus en date du 01/06/25
relatifs à la commande N°12159 du 19/05/2025 : RAVALEMENT.

Le client déclare que :

Equipe : William/Anthony

☒ la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 01/06/25

☐ la réception est prononcée avec réserves mentionnées dans l'état des réserves figurant au verso avec effet à la date du .....

Les garanties découlant des articles 1792, et 2270 du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent procès-verbal.

La signature du procès-verbal et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à Le Mans le 01/06/2025

en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de l'entreprise :

Signature du client :

Legeay

☑ DEVIS RECU

☐ CADRE DE CONTRIBUTION ENGIE RECU

☐ FACTURE PRO FORMA RECUE

Reçu chèque(s) N° ~~1269,11~~ 9613.000

D'un montant de 1269,11

meia

PROCES VERBAL DE LIVRAISON ET DEMANDE DE FINANCEMENT

N° Adhérent : 4912961 N° Contrat : 47450810

Numéro de dossier: 47450810
Numéro Etude: 07269707
Référence: CA-PP-04.24

Document à conserver par le vendeur tant que la livraison du bien n'est pas effectuée.

Document à compléter, dater et signer de la main de l'Emprunteur après livraison du bien conforme au bon de commande et/ou facture, à remettre au Prêteur en vue du paiement du Vendeur.

Pour les besoins des présentes :
Le terme « Emprunteur », désigne aussi bien le Locataire, le Colocataire, l'Emprunteur ou le Coemprunteur.
Le terme « Prêteur », désigne aussi bien le Bailleur ou le Prêteur.

Je soussigné(e) LEGEAY CHANTAL (Emprunteur),
certifie en mon nom et en celui de mon coemprunteur éventuel,
- avoir pris possession du bien désigné dans l'offre de contrat, d'un montant de 3662,21 euros.
- que le bien et son installation sont conformes aux références portées sur l'offre de contrat, sur le bon de commande et/ou facture.
- que le bien (s'il s'agit d'un véhicule) ne fait l'objet d'aucune inscription de gage.
- le cas échéant certifie que le montant du versement comptant a été intégralement versé.

En conséquence, je donne mandat au Prêteur de régler le Vendeur à réception de ce bordereau dûment signé de ma main et à l'expiration des délais légaux le cas échéant.

En cas de demande de livraison immédiate : je confirme que lorsque j'ai demandé la livraison immédiate du bien, j'ai été informé(e) que cette demande a pour effet de réduire le délai légal de rétractation, celui-ci expirant le jour de la livraison, sans pouvoir ni être supérieur à 14 jours ni être inférieur à 3 jours. J'ai également été informé(e) que si je me rétracte plus de trois jours après l'acceptation de mon offre de contrat, la vente ne sera pas résolue (la vente du bien sera donc maintenue entre le Vendeur et le client).

SIGNATURE EMPRUNTEUR
Date 01/06/2025 Fait à Le Mans

Je soussigné(e) LEOTY FREDERIC (Vendeur),
déclare sous ma responsabilité que l'Emprunteur :
☐ a sollicité ☒ n'a pas sollicité, la livraison ou la fourniture immédiate du bien en application de l'article L 312-47 du Code de la consommation, en respectant les formalités prévues par le Code de la consommation.

SIGNATURE ET CACHET DU VENDEUR
Date 10/06/25 Fait à Cholet

AGILECO
58 Avenue des 3 Provinces
49300 CHOLET
Tél : 02 41 63 08 67
SIRET : 498 846 914 00071 - APE : 4332A

Réf: MFINA18101788

S0207P01 REF 10 0010147450810 4912961

meia

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

N° Adhérent : 4912961 - N° dossier : 47450810 - N° d'étude : 07269707 - Réf : CA-PP-04.24 - Réf. Projet: 0010147450810

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Numéro Dossier : 47450810 N° d'adhérent : 4912961

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Arkéa Financements & Services à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'Arkéa Financements & Services. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pourrez obtenir auprès de votre banque.

NOM PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
LEGEAY CHANTAL 31 RUE DE LA COUDRAIE 72000 LE MANS	**Arkéa Financements & Services** TSA 79801 35917 RENNES CEDEX9 **Identifiant ICS : FR51ZZZ262447**

COORDONNEES DE VOTRE COMPTE

IBAN (N° d'identification international du compte bancaire)

FR76 | 1444 | 5004 | 0004 | 0379 | 5237 | 256

REFERENCE UNIQUE DU MANDAT

0010147450810001

BIC

CEPAFRPP444

TYPE DE PAIEMENT

Récurrent ☑ Ponctuel ☐

Date : 01/06/2025

Lieu : Le Mans

Signature du débiteur

Cet imprimé doit être accompagné obligatoirement d'un RIB/IBAN.

Réf.: TR_MFINA17331401